URUGUAY

ADHÉSION A LA CONVENTION DE LA HAYE

La Haye, le 4 septembre 1906.

Monsieur le Président de la Croix-Rouge

Genève.

Pour faire suite à la communication de mon prédécesseur du 27 avril 1905, n° 5429, Direction du Protocole[1], j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, par son office du 21 juin 1906, n° 1523, le ministre des Affaires Etrangères d'Uruguay m'a notifié l'adhésion de cette République à la Convention de La Haye pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous renouveler l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : VAN TETS VAN GOUDRIAAN.

[1] Voy. T. XXXVI, page 182.